

LA PREMIÈRE TENTATIVE

FAITE

POUR RECONNAÎTRE EDOUARD III D'ANGLETERRE

COMME ROI DE FRANCE

(1328)

LA PREMIÈRE TENTATIVE

FAITE

pour reconnaître Edouard III d'Angleterre
comme Roi de France (1328),

PAR

Pirenne
H. PIRENNE,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND.



Extrait des *Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand*. Tome V.



GAND,
J. VUYLSTEKE, ÉDITEUR.

1902.

LA PREMIÈRE TENTATIVE FAITE POUR RECONNAITRE EDOUARD III D'ANGLETERRE COMME ROI DE FRANCE (1328).

Le 26 janvier 1340, Edouard III prenait en grande pompe à Gand, devant les échevins des « trois villes de Flandre » et une foule de peuple réunie au marché du Vendredi, le titre et les armes de roi de France, et l'on sait que, depuis lors jusqu'au commencement du XIX^e siècle, ses successeurs n'ont pas cessé de s'intituler « roi de France et d'Angleterre »¹. On

¹ Sur la cérémonie du marché du Vendredi, voir une lettre écrite de Bruges à la cour d'Avignon, le 31 janvier 1340, par un Florentin résidant en Flandre : « Hodie sunt quatuor dies elapsi quod rex Anglie, cum suo consilio et baronibus et duce Brabantie intravit Gandacum et Jacobus Artivelli fecit illuc venire iskavinos Brugie, Yprini et Gandaki et congregavit totum populum Ghandaki. Et istis congregatis in platea, dominus rex Anglie rogavit ipsos omnes ut verus rex Francie et Anglie, quod ipsi deberent eidem obedire et jurare et facere illud quod consueverunt facere hactenus regi Francie, et super hiis fecit magnum et solempne parlamentum. Quibus peractis, frater naturalis domini comitis Flandrie quem ipse rex de carceribus liberavit, fuit primus jurans dicto regi... et tunc factum fuit solempne festum et juncte seu astiludia et vocatur rex Francie et Anglie .. (H. Pirenne, *Documents relatifs à l'histoire de Flandre pendant la première moitié du XIV^e siècle. Bulet. de la Comm. Roy. d'Hist.*, 1897, p. 30). Il ressort directement de ce texte que Villani (XI, 108), suivi par Kervyn de Lettenhove (*Histoire de Flandre*, t. III, p. 222), s'est trompé en plaçant au 23 janvier la prise du titre de roi de France par Edouard III. Les termes employés par la lettre citée ci-dessus (*sunt hodie quatuor dies elapsi* etc.) n'indiquent pas nécessairement le 26 janvier. Mais cette date s'établit sans peine si l'on observe que la lettre par laquelle Edouard remit en liberté Gui de Flandre, le frère bâtard du comte dont parle le récit florentin, a été donnée ce jour-là (Bymer, *Foedera* (édit. de La Haye, 1745), t. II, 2^e partie, p. 63).

possède, il est vrai, une charte du 7 octobre 1337 où Edouard est déjà qualifié « rex Francie »¹. Mais, en admettant même qu'il ne faille point expliquer cette anomalie par une simple faute de copiste, elle ne constituerait en tous cas qu'une tentative isolée et sans conséquence. C'est seulement du 25 janvier 1340, en effet, que le vainqueur de Crécy a compté les années de son règne *in Francia*².

La plupart des chroniqueurs du XIV^e siècle, Knighton³, Froissart⁴, l'auteur du *Chronicon de Lanercost*⁵, celui de la *Chronique des quatre premiers Valois*⁶ et celui de l'*Ancienne chronique de Flandre*⁷ ainsi que le continuateur de Guillaume de Nangis⁸, affirment que c'est à la prière des Flamands qu'Edouard se décora du titre de roi de France. Et dès lors, on doit faire remonter l'initiative de cette éclatante rupture avec Philippe de Valois, à l'homme dont l'influence était en ce moment toute puissante en Flandre, c'est-à-dire à Jacques Van Artevelde⁹. Après avoir renoncé à la neutralité et avoir adopté franchement la cause anglaise, Artevelde aurait reconnu solennellement la légitimité des prétentions d'Edouard à l'héritage de Philippe

1 Rymer, *op. cit.*, t. II, 2^e partie, p. 192.

2 Pauli, *Geschichte von England*, t. IV, p. 368. On peut comprendre qu'Edouard, bien que s'étant fait seulement reconnaître roi de France le 26, ait compté du 25 les années de son règne *in Francia*. Par une singulière coïncidence, en effet, c'est précisément le 25 janvier que commencent les années de son règne en Angleterre.

3 *Chronicon*, éd. Lumby, t. II, p. 14.

4 Edit. Kervyn, t. III, p. 63. Édit. Luce, t. I., p. 185.

5 P. 332.

6 P. 7.

7 Kervyn de Lettenhove, *Istorie et chronique de Flandre*, t. I, p. 376.

8 Edit. Guéraud, t. II, pp. 183-84.

9 Le chroniqueur anglais, Henri Knighton, cité plus haut n. 3, l'affirme d'ailleurs en propres termes : « Mediante quodam vassallo nomine de Artyngfeld Flandrico, rex Edwardus cepit arma Francie et cum armis suis Angliæ immiscuit .. »

le Bel, soit pour s'attacher plus étroitement son allié, soit, ce qui est plus probable, pour vaincre les hésitations des Flamands qui, en 1340, ne pouvaient invoquer aucun motif de rupture avec le roi de France. Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, des motifs de la conduite du « sage homme de Gand », il peut être intéressant de constater que le plan conçu et réalisé par lui n'est point aussi neuf qu'il le paraît à première vue. Douze ans plus tôt, une première tentative avait été faite en Flandre pour transporter à Edouard III le titre de Philippe de Valois, et c'est de ce précédent qu'Artevelde s'est incontestablement inspiré en 1340.

On sait qu'après la défaite de Cassel (23 août 1328) l'un des bourgmestres de Bruges, Guillaume De Deken, fut emmené à Paris, puis condamné à mort et déchiré par des chevaux au gibet de Montfaucon (23 décembre 1328)¹.

Un si affreux supplice suppose évidemment d'autres motifs que la simple rébellion au comte de Flandre. Pourquoi d'ailleurs Philippe de Valois, qui abandonna le châtiment des autres coupables à Louis de Nevers, voulut-il se charger lui-même de punir De Deken ? Nous le savons aujourd'hui, grâce à la découverte récente par M^r Henri Stein, dans un registre du Parlement de Paris, de l'interrogatoire « sur le fait Guillaume Le Doyen de Bruges ».

Parmi les chefs d'accusation formulés contre le malheureux bourgmestre, on lit entre autres : « Item, que plusieurs fois puis la darrenière pais², ledit Guillaume a esté en Angleterre pour traictier avec le Roy d'Angleterre qu'il feust leurs sires en

¹ La notice de E. Varenbergh sur Guillaume De Deken (*Bull. Acad.*, t. XXXI, 1871, p. 88 et suiv.) n'apporte aucun renseignement sur ce personnage en dehors des mentions qui sont faites de lui dans les *Foedera* de Rymer. Sur l'horrible supplice de De Deken le 23 déc. 1328, voy. le continuateur de Nangis, éd. Guéraud, t. II, pp. 103-4.

² Il s'agit de la paix d'Arques du 19 avril 1326. Sur cette paix, violée presque aussitôt après sa conclusion, voy. H. Pirenne, *Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328*, p. XXV.

Flandres ET AVECQUES CE QU'IL FEUST ROYS DE FRANCE »¹. L'accusation, on le voit, est très nette. S'il faut en croire les juges instructeurs, De Deken aurait proposé formellement au roi d'Angleterre de prendre le titre du roi de France. L'accusé d'ailleurs nia formellement les faits qui lui étaient reprochés : « Respont que il n'i fu onques puis qu'il fu prins à Calais², mais avant il y avoit bien esté pour traictier des dommages qui avoient esté fais entre les Anglois et les Flamens³, et dit que il ne scet que les Flamenz envoiasent onques en Engleterre pour faire aliances »⁴. Ainsi l'interrogatoire ne nous met qu'en présence de deux affirmations contradictoires. Entre les accusations de juges que le zèle a peut-être égarés, et les dénégations d'un accusé qui défend sa vie, il nous serait impossible de découvrir la vérité, si nous ne possédions heureusement des témoignages moins suspects.

Et tout d'abord, l'enquête ordonnée par Louis de Nevers, après la bataille de Cassel, et dont on doit la publication à M^r N. de Pauw, confirme, en partie du moins, les accusations des juges du Parlement. On y lit, en effet, que De Deken, avec Clais Van Leke, Liévin uten Broucke et Jan Museconingh, qui les suivit par force, allèrent en Angleterre « omme alianche te makene jeghen haren rechten here »⁵. Un autre texte, éga-

¹ H. Stein, *Les conséquences de la bataille de Cassel pour la ville de Bruges et la mort de Guillaume De Deken, son ancien bourgmestre. Bullet. de la Comm. Roy. d'Histoire*, 1899, p. 656.

² On sait par le continuateur de Nangis, *loc. cit.*, p. 103 que De Deken s'enfuit en Brabant après la bataille de Cassel et que le duc, quelque temps après, le livra au roi. Il nous est impossible de savoir quand et pourquoi il avait été arrêté antérieurement à Calais.

³ Les difficultés entre la Flandre et l'Angleterre, à propos de pillages exercés sur des marchands, duraient depuis 1320. De Deken se rendit en Angleterre à ce propos en 1320, 1324 et 1325. C'est probablement à ce dernier voyage qu'il fait allusion dans sa réponse. Voy. Rymer, *op cit*, t. II, pp. 8, 107, 135.

⁴ Stein, *loc. cit.*

⁵ N. de Pauw, *L'enquête de Bruges après la bataille de Cassel. Bullet. de la Comm. Roy. d'Histoire*, 1899, p. 687.

lement mis au jour par M^r De Pauw, nous apprend, sans citer, il est vrai, De Deken, qu'un certain Lamsin de Lene aurait affirmé devant la foule réunie dans le cimetière de l'église d'Ysendike, que les Flamands « aroient, en brief tans, secours dou roy d'Engleterre et dou conte de Hollande et de Zélande et k'il se vauroient déporter avec eaus comme frères; et tout chou fu fait et prêchiet en préjudice Monsingneur de Flandres, pour Monsingneur de Flandres déshiriter ET LE ROY DE FRANCE COMME SOUVERAIN »¹.

En voilà assez sans doute pour nous fixer sur la valeur de la réponse de De Deken à ses juges. Il a beau nier son voyage en Angleterre et l'existence d'une alliance conclue en vue de déshériter le roi de France, de nouveaux témoignages s'accumulent pour attester l'existence de celui-ci comme de celle-là. Bien longtemps d'ailleurs avant la publication des documents d'archives que nous venons de citer, on eût pu trouver dans un texte qui semble avoir échappé aux recherches des historiens flamands, la confirmation des projets de l'audacieux bourgmestre. C'est dans un ouvrage strictement contemporain des événements qui nous occupent, dans la chronique rédigée au monastère d'Egmont en Hollande entre 1324 et 1333 par le moine Guillaume Procurator², qu'il se rencontre. « En ce temps là, dit Guillaume [c'est-à-dire au moment de l'expédition de Philippe de Valois en Flandre en 1328], les Brugeois envoyèrent [douze] députés de marque au roi d'Angleterre pour l'engager à envahir la France, lui promettant, s'il voulait les secourir loyalement, de lui faire obtenir la couronne de France »³. En présence de la concordance de ce dernier

¹ De Pauw, *loc. cit.*, p. 699.

² Sur Guillaume Procurator, voy. K. von Richthofen, *Die älteren Egmonder Geschichtsquellen*, p. 207 et suiv. (Berlin 1886).

³ « Quo tempore Brugenses suos nuntios XII videlicet reputatos Anglorum regi pro suffragio direxerant, qui ipsum similiter ad occupationem Franciæ informabant, dicentes quod si eis hac vice velit fiducialiter assistere, ipsi volunt procul dubio coronam Franciæ procurare. Quid autem ipsis responsum fuerit, nobis ista referens ignoravit. » *Willelmi chronicon*

témoignage avec ceux que nous avons cités précédemment, la doute n'est plus permis, et il ne reste qu'à conclure à la réalité des manœuvres reprochées à De Deken par le Parlement. L'idée de reconnaître le roi d'Angleterre comme roi de France lui appartient légitimement, et, dans l'histoire des rapports de la Flandre avec l'Angleterre, il faut le considérer à l'avenir comme un précurseur de Van Artevelde.

Il nous reste à fixer avec quelque précision la date des démarches entreprises par Guillaume De Deken Ni l'interrogatoire de Paris, ni l'enquête flamande ne nous renseignent à cet égard. Guillaume Procurator se contente de nous dire, en termes très vagues, qu'elles ont eu lieu vers le moment où Philippe de Valois se proposait d'envahir la Flandre. Il est possible d'arriver à plus d'exactitude. Nous savons que le 16 mai 1328, la reine Isabelle d'Angleterre fit reconnaître par le Parlement, à Northampton, les droits que son fils Edouard III tenait d'elle à la couronne de France¹. C'est bien certainement la nouvelle de cette manifestation qui a fait surgir dans l'esprit de De Deken le plan que nous avons exposé². Il a

monachi et procuratoris Egmondani, éd. Matthaeus, *Vetera Analecta*, édit. in-4°, t. II, p. 681. Le texte, comme il arrive fréquemment dans les éditions très négligées de Matthaeus, est probablement corrompu. Il est presque certain que les mots " XII videlicet „ sont une faute de lecture, et qu'il faut lire tout simplement " tres viros reputatos „. L'éditeur, comme il arrive très fréquemment, aura lu " XII „ au lieu de " III „ et " videlicet „ au lieu de " viros „ dont il n'aura pu déchiffrer l'abréviation. On a vu plus haut qu'il n'y eut que trois députés envoyés à Edouard III.

¹ Pauli, *op. cit.*, p. 321. On sait qu'Isabelle étant fille de Philippe le Bel, son fils se trouvait héritier de ce dernier en ligne directe, tandis que Philippe de Valois n'en était que le neveu.

² Guillaume Procurator l'affirme en propres termes: " Eodem quo dieta proponuntur tempore, quidam Anglorum regis rumor affuit, qui Flamingorum stultitiam non modicum inflammavit. Fatur etenim eundem Francorum se regem scribere et pro confirmatione nominis laborare Matthaeus, *loc. cit.*, p. 682. Le chroniqueur reproduit probablement ici les bruits qui eurent cours en Flandre dans l'entourage de De Deken. En réalité, la proclamation de ses droits à la couronne de France par Edouard, le 16 mai 1328, ne fut suivie d'aucune tentative contre Philippe de Valois.

espéré, en poussant hardiment à leurs dernières conséquences les prétentions du monarque anglais, s'assurer son alliance contre la France. On ne se trompera guère, si l'on place au commencement de juin 1328 son ambassade auprès d'Edouard.

Celui-ci ne dut faire à ses ouvertures qu'un accueil des plus réservés. A peine monté sur le trône et en guerre avec l'Ecosse, il ne pouvait entreprendre, sans de longs préparatifs, une expédition en France. Il est probable qu'il renvoya les députés flamands avec de bonnes paroles, mais sans s'engager à rien et sans se compromettre¹. Le désastre de Cassel, arrivé quelques semaines plus tard, et la soumission de la Flandre, qui en fut la conséquence, coupèrent court aux sollicitations dont il venait d'être l'objet. Dès l'année suivante, il se résigna à prêter le serment féodal à Philippe de Valois. Mais de même qu'il n'abandonna pas ses prétentions à l'héritage des Capétiens, de même aussi il se souvint sans doute de l'initiative que De Deken avait prise auprès de lui, et, quand Van Artevelde le poussa à son tour à se parer du nom qu'il prétendait avoir le droit de porter, il n'hésita plus à accomplir l'acte décisif devant lequel il avait reculé douze ans plus tôt.

¹ Il est impossible de savoir si le plénipotentiaire envoyé par Edouard le 7 août aux villes flamandes (Rymer, *op. cit.*, t. II, 3^e partie, p. 15), avait mission de leur parler des ouvertures de De Deken.
